

COMMUNIQUE DE PRESSE**Ce jour, le CEA a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un écart d'estimation de la quantité de matière nucléaire (Uranium très faiblement enrichi) en rétention dans la cellule n°1 de l'installation nucléaire STAR de Cadarache.**

A la suite du constat fait le 6 octobre 2009 d'une rétention de plutonium supérieure aux quantités estimées en fin d'exploitation des ateliers de technologie du plutonium (ATPu) du CEA à Cadarache, dans une logique de retour d'expérience qui est de rigueur en matière de sûreté nucléaire, la direction générale du CEA a donné aussitôt instruction de faire, dans les meilleurs délais, un bilan complet de la « rétention » potentielle de matière dans toutes les installations faisant l'objet d'assainissement.

Dans le cadre de cette opération, il a été constaté l'existence d'une rétention d'uranium légèrement enrichi (enrichissement inférieur à 1,65%) supérieure de 6 kg à la limite autorisée de 4 kg dans la cellule blindée C1 de l'installation STAR* de Cadarache. Cette cellule a servi entre 1994 et 2006 à conditionner une vingtaine de tonnes de combustibles usés issus de la filière UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz) pour leur permettre d'entrer dans une filière de gestion des déchets nucléaires. Il est rappelé que la filière UNGG, filière de première génération de production électrique en France, comporte 9 réacteurs qui sont tous à l'arrêt depuis 1994 et sont alors entrés en phase d'assainissement-démantèlement, constituant ainsi une première à cet égard.

L'assainissement de la cellule C1 a débuté le 14 février 2008. Les résidus récupérés, en fin d'opération d'assainissement, ont été progressivement placés dans 19 étuis de conditionnement. L'analyse des 6 premiers étuis par spectrométrie gamma s'est déroulée en octobre 2009. Les résultats ont été dépouillés du 12 au 22 octobre 2009 et ont conduit au constat d'un écart de 6 kg.

A aucun moment, il n'y a eu de risques ni pour le personnel, ni pour la population avoisinante, ni pour l'environnement ; la limite de sûreté n'a jamais été dépassée durant la phase d'exploitation. La masse totale d'uranium dit de rétention, soit 10 kg, est restée largement en dessous des 184 kg d'uranium autorisés vis-à-vis du risque de criticité.

L'autorité de sûreté nucléaire a été informée de cet écart par voie téléphonique dès le 22 octobre et une déclaration formelle avec proposition de classement au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7, lui a été adressée ce jour.

* Station de Traitement, d'Assainissement et de Reconditionnement

Contacts presse :

CEA Cadarache : Guy Brunel – 06 72 87 81 24 – guy.brunel@cea.fr

CEA (siège Saclay) : Stéphane Laveissière – 06 03 18 42 22 – stephane.laveissiere@cea.fr